



**Délibération**  
**du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**  
**de la Martinique**

**N° 2021-04**

La Présidente

**Assemblée plénière du 4 mars 2021**

**Mandatant l'ODE et la DEAL de Martinique à poursuivre les travaux  
sur les observations faites sur le projet de SDAGE**

L'an deux mille vingt et un et le jeudi quatre mars à neuf heures vingt s'est tenue à la salle Emile MAURICE de l'hôtel de l'assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique à Fort-de-France, la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

**Membres présents :**

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE DEGRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Christophe GROS, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Magaly JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- M. Pierre COQUELET, représentant le DG de l'Office français de la biodiversité,
- M. Michel TANASI, représentant la directrice de l'ONF Martinique,

- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL.

**Membres ayant donné pouvoir :**

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales, à M. Christian PALIN,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme Arlette VIRASSAMY
- M. Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique, à Mme DEPOORTER,
- M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer, à M. Pierre COQUELET de l'OFB,

**Membres excusés :**

- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Sophie BOUYER, directrice de la DAAF.

**Membres absents :**

- M. Charles André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,

**Assistait de droit :**

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

**Invités permanents :**

- Mme Danielle MARIE-LOUISE, directrice grand cycle de CAP Nord,
- M. Axel VILLARD-MAUREL, chef de service du contrat de la grande baie Martinique, CACEM,
- Mme Johanna HIERSO, animateur du Contrat littoral Sud, CAESM,
- Mme Arielle PRIAM, représentante du service eau de la CTM.

**Assistaient :**

M. Terence LEPEL – CTM ; Mme Adeline RAPHAEL – CTM ; M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; Laurence LOUISON – CACEM ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; Mme Mélissa BOCALY – ODE ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Sabrina MUNIER – DEAL ; Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE – PNRM ; M. Loïc RAPHAEL – PNRM ; Mme Amélie SECHAUD – IFREMER ; M. Jean-Pierre ALLENOU – IFREMER ; Mme Aude BRADOR – OFB ; Mme Astrid ABEL – OFB ; Mme Claudine SUIVANT – ARS.

**Vu** la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000 ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-1, L.212-2 et R.212-7 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

**Vu** l'avis de l'autorité environnementale du 24/02/2021 envoyé à l'ensemble des membres ;

**Vu** la présentation de l'ODE sur les points les plus importants à préciser dans le projet de SDAGE 2022-2027;

**Vu** les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

## D É C I D E

**Article 1 : De mandater l'ODE et la DEAL de Martinique à poursuivre les travaux sur les observations faites sur le projet de SDAGE et les réponses à apporter pour la consultation du public.**

**Article 2 : De demander qu'un retour soit fait au CEB.**

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 4 mars 2021.**

**La Présidente du  
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

  
**Marie-France TOUL**